

# RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

A MEYLAN

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)



ÉDITION 2007

DOCUMENT À CONSERVER



Meylan

[www.meylan.fr](http://www.meylan.fr)

# SOMMAIRE

Une culture de sécurité civile	page 3
Qu'est-ce-qu'un risque majeur, un plan communal de sauvegarde ?	page 4
Consignes de sécurité générales	page 5

## LES RISQUES NATURELS

Cartographie	page 6
Glissements de terrain	page 7
Crues torrentielles	page 8
Inondation par la rivière Isère	page 9
Séismes	page 10

## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Cartographie et présentation générale	page 11
Le risque industriel	page 12
Le risque "transport de matières dangereuses"	pages 13/14
Le risque "grands barrages"	pages 14/15

# UNE CULTURE DE SECURITE CIVILE

La prévention des risques majeurs naturels ou technologiques est une mission importante pour la Commune, car si le risque zéro n'existe pas, il reste néanmoins la nécessité de se préparer à une situation de crise et d'y répondre par des moyens humains et matériels appropriés.

A ce titre et pour être efficace, la prévention passe par le développement d'une culture de sécurité civile permettant à chacun d'adopter une attitude responsable et solidaire face aux risques potentiels existants.

Dans ce cadre, la Ville de Meylan a été une des premières communes de l'Isère à mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) répondant ainsi au devoir d'information des Meylanais.

Ce dernier document a pour but de vous sensibiliser aux risques auxquels vous pouvez être confrontés, afin de :

- **connaître les dispositifs de prévention et de protection** mis en place d'une manière générale et pour chaque type de risques particuliers recensés sur la ville
- **faire face au danger en situation d'urgence** par le respect de gestes simples mais primordiaux.

Une culture de sécurité civile, par une bonne connaissance des risques et des moyens de s'en prévenir, est un atout essentiel pour qu'il soit possible de réagir vite et ensemble, afin de préserver notre sécurité et notre environnement.

Le Maire de Meylan

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se caractérise par deux facteurs essentiels :

- sa gravité (nombreuses victimes, dommages matériels importants)
- sa faible fréquence par rapport aux risques ordinaires, avec un enjeu permettant d'apprécier la vulnérabilité d'un secteur géographique.

Il peut être :

- naturel : résultant des seules forces de la nature
- technologique : consécutif à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place de technologies à risques

Pour répondre avec efficacité à un risque potentiel,

la Ville prend en compte :

- la prévention qui consiste à repérer et analyser les risques, mettre en œuvre les dispositifs d'alerte de la population
- la protection qui comprend : la préparation des mesures de sauvegarde de la population par la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- l'information préventive avec :
  - la publication d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) informant les administrés des risques auxquels est exposée la Commune
  - l'affichage des consignes à respecter dans les établissements communaux recevant du public (ERP), le lycée du Grésivaudan, les collèges et les terrains des gens du voyage.

# QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

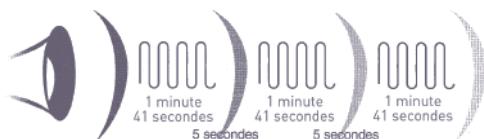
Le Plan Communal de Sauvegarde permet de déployer les moyens nécessaires pour garantir la mise en sécurité de la population, de limiter les dégâts et de protéger l'environnement en cas de surveillance d'un risque majeur. Il prend en compte l'ensemble des Plans de secours diligentés par l'Etat.

Les systèmes d'alerte de la population

L'alerte avertit la population de l'imminence d'un danger et permet à chacun de prendre les mesures de protection adaptées au risque.

- **Le Signal National d'Alerte (sirènes)**

Le signal par sirènes serait déclenché automatiquement en cas de survenance du risque "grands barrages". Pour les autres risques, l'alerte par sirènes est déclenchée sur ordre du Maire qui en informe immédiatement la Préfecture.



**Début d'alerte :** le signal consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes et séparés par un intervalle de 5 secondes d'un son modulé.

**Fin d'alerte :** elle est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

• **Mégaphones sur les véhicules de la Ville :** le système d'alerte par mégaphone peut être déclenché par secteur pour tous les types de risques.

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ GÉNÉRALES

- Conformez-vous dans tous les cas aux consignes des autorités et gardez votre calme
- Mettez-vous à l'abri
- Ecoutez la radio (France Bleue Isère : 98.2 ou 102.8 MHz ; France Inter : 89.9 ou 94.4 MHz) pour connaître les consignes de sécurité à suivre
- Ne téléphonez pas
- Ne fumez pas
- N'utilisez pas d'ascenseur
- Coupez le gaz et l'électricité dans les habitations et pensez à vous munir d'une lampe de poche et d'une radio à piles
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'en occupent
- Ne vous approchez pas d'une zone sinistrée et préparez-vous à évacuer ou à être évacué.



N'utilisez pas  
d'ascenseur



Coupez l'électricité  
et le gaz



Abritez-vous



Ecoutez la radio  
pour connaître  
les consignes à suivre



Ne téléphonez pas  
pour déclarer l'alarme  
ou pour les secours



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école :  
les enseignants s'en occupent



Ne fumez pas

## EVACUATION

Si les autorités donnent l'ordre d'évacuation :

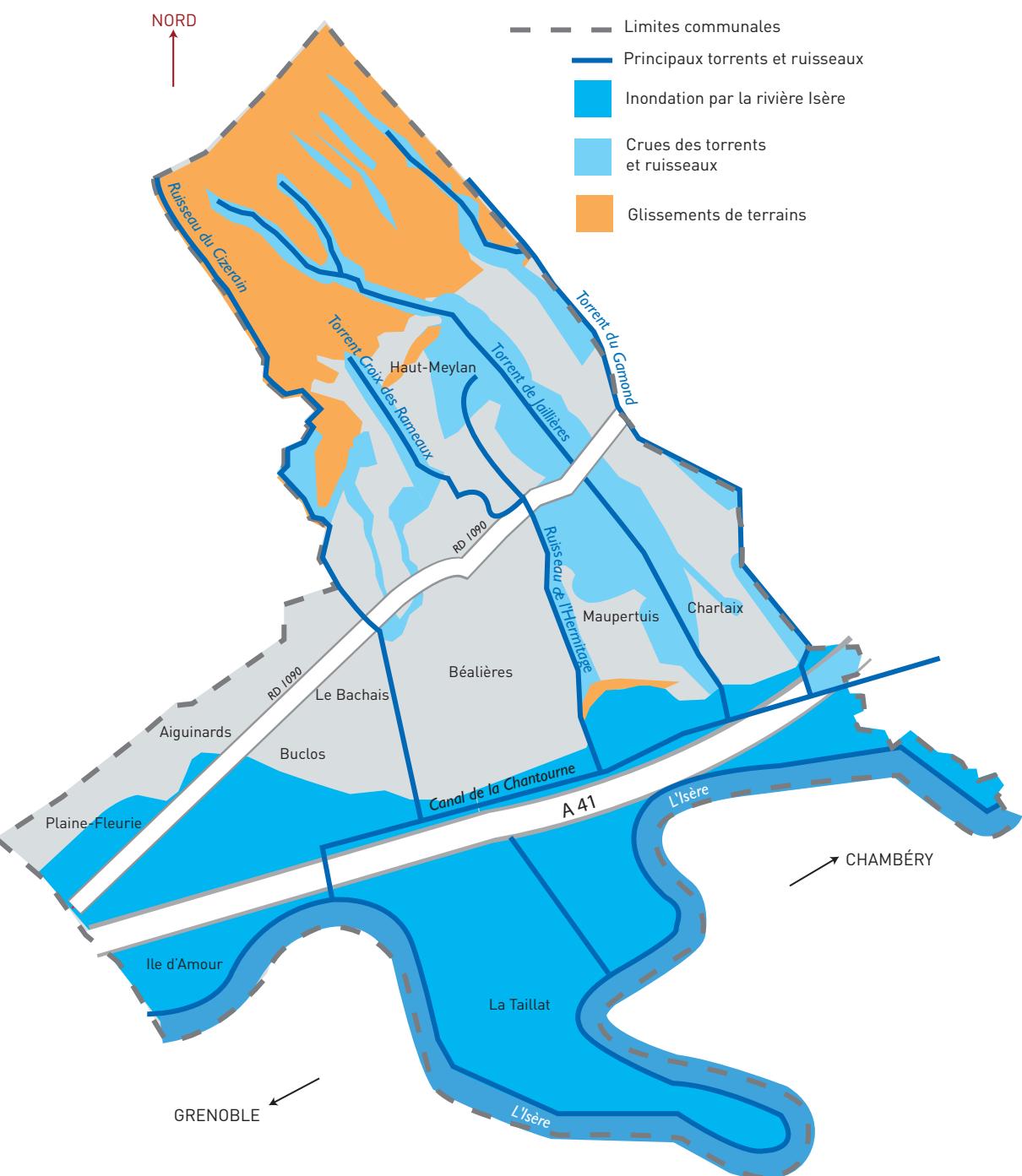
- Munissez-vous de l'indispensable : lampe de poche, radio à piles, vêtements chauds, médicaments, ainsi que de vos papiers d'identité
- Les autorités vous indiqueront les points d'accueil mis en place.

## CONFINEMENT

Si les autorités donnent l'ordre de confinement :

- Rentrez immédiatement chez vous ou dans le bâtiment le plus proche
- Fermez portes, fenêtres et volets
- Arrêtez la ventilation et bouchez soigneusement toutes les ouvertures et les aérations
- Réduisez le chauffage au minimum
- attendez les ordres des autorités pour sortir.

# CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS A MEYLAN





## GLISSEMENTS DE TERRAIN CHUTES DE PIERRES OU DE BLOCS

### → Localisation

Ce risque représente un danger pour les secteurs limitrophes de la falaise du Saint-Eynard.

## MOUVEMENTS DE TERRAIN

### → Localisation

Cet aléa concerne des zones restreintes : secteur de Montlivet, à l'amont et l'aval des réservoirs au-dessus de Château Corbeau, au niveau du torrent du Gamond et sur le chemin de Malacare.

#### Consignes de sécurité

- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Ne revenez pas sur vos pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



## CRUES TORRENTIELLES



### → Localisation

Les torrents ou ruisseaux concernés par ces crues sont :

- \* les torrents du Gamond, de Jaillières et Croix des Rameaux
- \* les ruisseaux du Cizerain et de l'Hermitage.

### En prévention

**En cas d'alerte météorologique** dès le niveau orange déclenché par le système de Gestion d'Alerte Automatisé (GALA) de la Préfecture de l'Isère, les services communaux compétents sont mis en état de vigilance : cela signifie que tous les points névralgiques recensés sont immédiatement contrôlés à titre préventif et surveillés en permanence.



Torrent du Gamond



inondation lente  
inondation rapide

## INONDATION PAR LA RIVIERE ISERE

### → Localisation

Meylan est concernée par le tronçon de l'Isère en amont du confluent du Drac.

### En prévention

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ainsi que le Plan Communal de Sauvegarde prennent en compte ce type de risque.

La Préfecture de l'Isère a également mis en place une procédure de vigilance et d'alerte "crues". La Commune est ainsi avertie par le système GALA (Gestion d'Alerte Automatisée) des risques de débordement suffisamment à l'avance pour permettre l'évacuation éventuelle des populations dans les zones concernées.

## LE CAS PARTICULIER DES EAUX DE RUISSELEMENT

→ Ce type d'inondation peut se produire en zone urbanisée, en dehors des cours d'eau lorsque l'imperméabilisation des sols fait obstacle à l'écoulement des eaux suite à des pluies intenses. Les consignes de sécurité applicables en cas de déclenchement du risque sont les mêmes que celles préconisées pour les autres types d'inondation.

### Consignes de sécurité

#### Vous êtes à l'extérieur

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Ne restez pas dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Mettez-vous à l'abri sur un point haut

#### Vous êtes à votre domicile

- Fermez portes et fenêtres
- Coupez l'électricité et le gaz
- Montez si possible dans les étages
- Si vous habitez en rez-de-chaussée, sortez et gagnez les hauteurs.

Si les autorités vous en donnent l'ordre, évacuez les lieux et conformez-vous aux consignes de sécurité générales.



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Gagnez un point en hauteur



Coupez l'électricité et le gaz



Fermez portes et fenêtres



## → Localisation

Meylan est classée en zone Ib, c'est-à-dire de sismicité faible, selon le zonage réglementaire défini au niveau national. Ce zonage est en cours d'évolution. Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir ce risque.

## En prévention

Les règles de construction parasismiques déterminent les normes applicables aux bâtiments nouveaux à "risque normal" (notamment les maisons individuelles). La mise en œuvre de ces normes relève de la responsabilité des constructeurs. C'est la prévention la plus efficace, puisqu'elle évite l'effondrement des bâtiments qui sont la principale cause de victimes lors d'un tremblement de terre.

### Consignes de sécurité

#### Pendant les secousses

##### **Vous êtes à l'extérieur :**

- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous immédiatement et ne descendez pas avant la fin des secousses (votre véhicule peut vous protéger des chutes de débris)
- Si vous êtes à pied : éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques et abritez-vous
- Ne stationnez pas sous un pont, un arbre ou à proximité d'un bâtiment
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre

##### **Vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :**

- Evacuez si possible le bâtiment et allez à l'extérieur, en vous tenant éloigné des constructions et des lignes électriques

##### **Si vous n'avez pas pu sortir**

- Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre
- N'utilisez pas les ascenseurs

### Après les secousses

- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
- Coupez le gaz et l'électricité si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :
- Ne fumez pas
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre
- Ne pénètrez pas dans les bâtiments endommagés
- Méfiez-vous des répliques : la fin de la 1<sup>re</sup> secousse ne signifie pas la fin du séisme
- Tenez-vous prêt à évacuer sur consignes des autorités



À L'EXTÉRIEUR



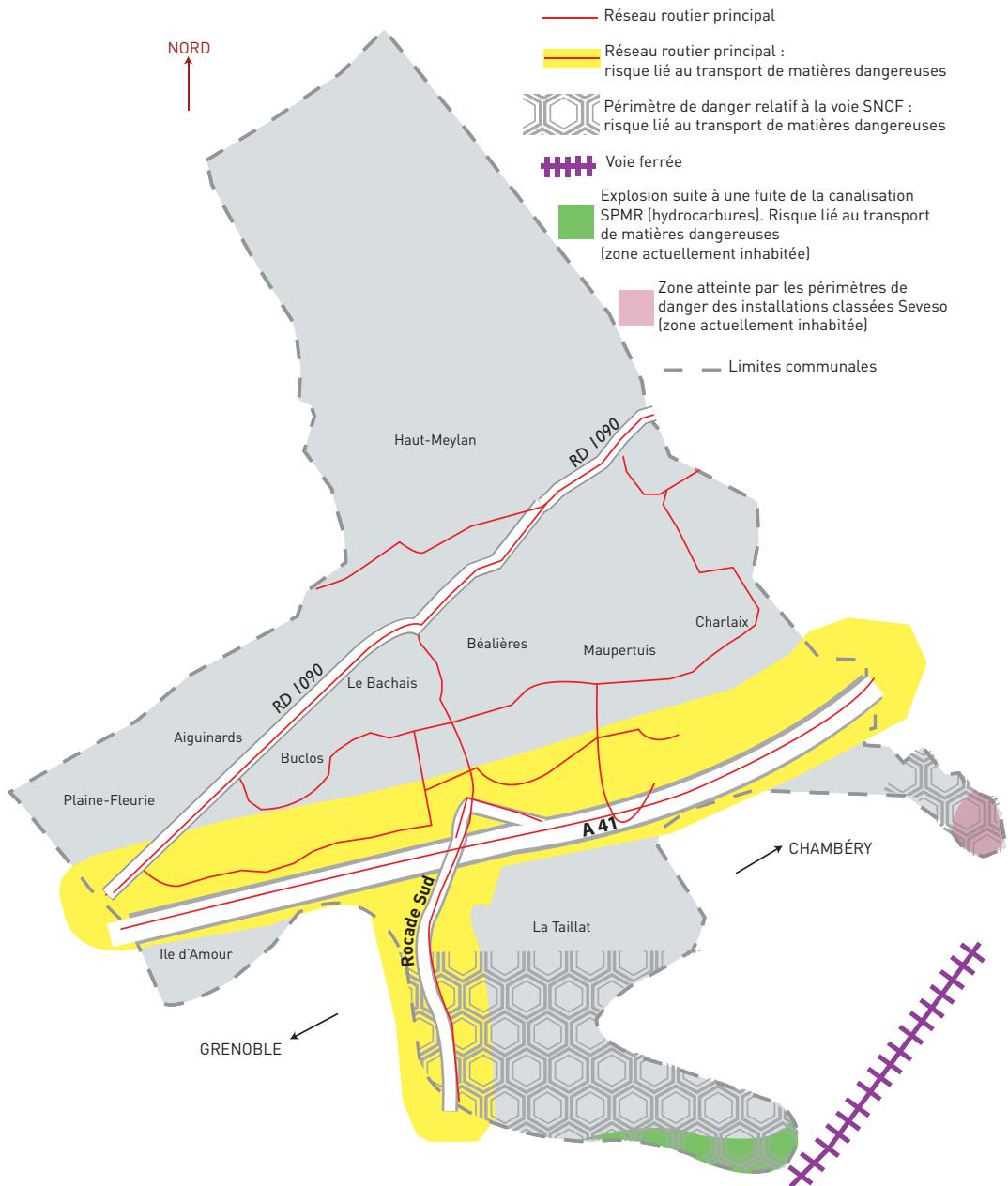
À L'INTÉRIEUR



SI VOUS NE POUVEZ PAS SORTIR

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES A MEYLAN

Les risques technologiques sont des événements accidentels de faible probabilité dus à la manipulation de produits dangereux ou à la mise en place d'une technologie à risque.





## LE RISQUE INDUSTRIEL

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) se répartissent en trois catégories en fonction du danger qu'elles sont susceptibles de générer.

### ► INSTALLATIONS SOUMISES A LA DIRECTIVE SEVESO (USINES CHIMIQUES OU PETROCHIMIQUES)

#### → Localisation

Il n'y a pas d'installation classée Seveso sur la commune. Le site le plus proche se trouve à Domène [usine Sobégal], hors périmètre Plan particulier d'intervention.

**Nature de l'activité :** manipulation et stockage de gaz de pétrole liquéfié (GPL).

En cas d'accident, le périmètre de danger s'étendrait sur Meylan, mais dans une zone inhabitée.

### ► INSTALLATIONS SOUMISES A AUTORISATION OU A DECLARATION

Un risque sur Meylan dans ce domaine pourrait avoir un impact momentané et localisé. En conséquence, les sources potentielles d'accidents majeurs issus du milieu industriel sont faibles.

#### Consignes de sécurité



- Ne vous approchez pas du lieu de l'accident
- Ne prenez pas votre voiture, celle-ci n'est pas une bonne protection
- Ne fumez pas
- Rentrez chez vous ou dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- Arrêtez le chauffage et la climatisation
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et sur décision des autorités
- Ne téléphonez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- Ecoutez la radio
- Conformez-vous aux consignes générales



Abritez-vous



Bouchez toutes les arrivées d'air





## LE RISQUE "TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES" (TMD)

### ► TMD PAR "AXES ROUTIERS"

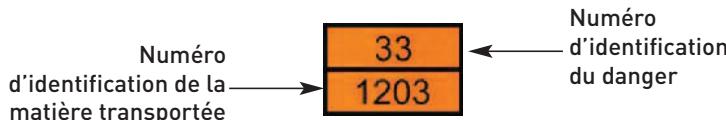
La ville est concernée par les principaux axes routiers suivants : autoroute A41, rocade Sud.

#### Si vous êtes témoin direct d'un accident :

on trouve sur la citerne des véhicules transportant des matières dangereuses une plaque orange comportant une double signalisation, qui représente une indication utile aux secours pour savoir quels sont les risques encourus et les moyens à mettre en application.

Renseignements à communiquer si possible aux autorités [sans vous mettre en danger] :

- Lieu de l'accident
- N° d'identification du danger
- N° d'identification de la matière transportée



Par ailleurs, la ville peut, en fonction notamment des conditions météorologiques, être concernée par des risques en dehors mais en limite du territoire communal, à savoir :

### ► TMD PAR CANALISATION

Pipe line de la Société des Pétroles Méditerranée - Rhône (SPMR), commune de Gières.

**Nature de l'activité** : transport de produits pétroliers liquides.

**Risques** : explosion, nuage toxique.

### ► TMD PAR VOIE FERROVIAIRE

Voie ferrée à la hauteur des communes de Gières et Domène.

**Nature de l'activité** : transport de produits inflammables ou/et toxiques.

**Risques** : explosion, nuage toxique.

#### Consignes de sécurité

- Tenez-vous à distance de l'accident, une explosion peut se produire
- Ne fumez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- Rentrez chez vous ou dans le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- Arrêtez le chauffage et la climatisation
- Ecoutez la radio



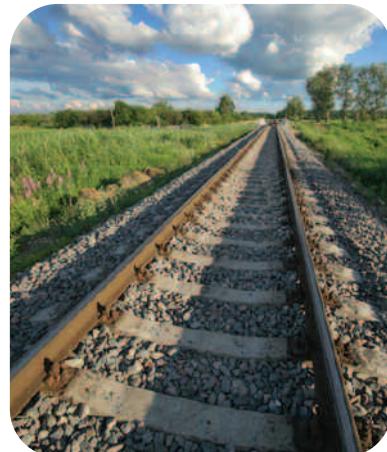
Abritez-vous



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Bouchez toutes les arrivées d'air



aval  
d'un barrage  
d'une digue

### LE RISQUE GRANDS BARRAGES

7 barrages sont susceptibles de concerter Meylan : Monteynard, Le Sautet, Grand-Maison, Roselend, Bissorte, le Girotte, Tignes.

### ► Localisation

La ville est classée actuellement en Zone d'Inondation Spécifique 1 pour les barrages du Monteynard et Grand-Maison : cette zone correspond à l'aire urbaine et industrielle du bassin grenoblois allant de la rocade Sud au secteur de Moirans Centr'Alp.

# RISQUES TECHNOLOGIQUES



## En prévention

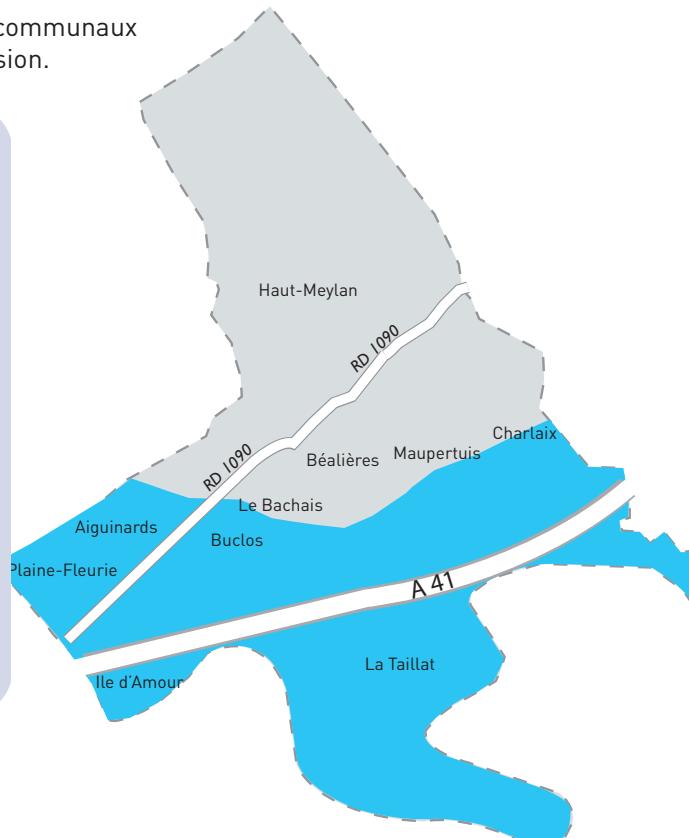
Du fait de la conception des ouvrages, la surveillance, le contrôle régulier des services de l'exploitant (EDF) et de l'État, le risque reste faible. Les barrages de Monteynard et de Grand-Maison sont chacun soumis à un Plan particulier d'intervention diligenté par l'État. Les autres barrages feront ultérieurement l'objet des mêmes dispositions. La Commune est informée 24 h/24h d'un risque potentiel par le biais du système GALA (Gestion d'alerte automatisé) de la Préfecture et tous autres moyens à disposition des autorités.

## Systèmes d'alerte de la population :

- Sirènes nationales d'alerte
- Mégaphones sur les véhicules communaux
- Messages à la radio et la télévision.

### Consignes de sécurité

- Appliquez les consignes générales de sécurité
- En cas d'urgence imminente, montez sur les hauteurs situées à proximité (versants, collines) ou dans les étages supérieurs d'un immeuble (5<sup>e</sup> étage minimum)
- Ne prenez pas l'ascenseur
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent
- Attendez les consignes de sécurité pour quitter votre abri
- Ecoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation et suivre les consignes de sécurité des autorités



Zone d'inondation par rupture de barrages  
(extension maximale)

# POUR EN SAVOIR PLUS

[www.meylan.fr](http://www.meylan.fr)

[www.prim.net](http://www.prim.net) (site du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable)

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com) (Institut des Risques Majeurs de Grenoble)  
[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

[www.météo.fr](http://www.meteo.fr)

Serveur vocal Météo France : 0892 68 02 38 ou 0892 68 02 00

## Dossiers consultables à l'Hôtel de Ville

- Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)
  - Dossier Communal Synthétique (DCS)
  - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
  - Plans Particuliers d'Intervention (PPI)
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par la rivière Isère
- Plan de Prévention des Risques (PPR) régissant les risques naturels prévisibles (sauf inondation par l'Isère)
  - Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Hôtel de ville de Meylan, 4 avenue du Vercors, BP99,  
38243 Meylan cedex - 04 76 41 59 55